Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/05/2021 à 11h51
Réference de l'AR : 054-215403189-20210505-CM_050521_0-DE

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2021

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 5 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, DONNOT, CALZUOLA, GEIGER, DURR, BECK, GODOT, LOCTIN.

Etaient absents excusés: MM. et Mmes GARTISSER, ROUGIEUX, VENNER, BARAILLÉ, NINISSE, BARAD.

Les conseillers ci-après avaient délégués leur mandat : Mme GARTISSER à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à M. BERNARDO, M. VENNER à M. DOSÉ, Mme BARAILLÉ à M. WAGNER, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme BARAD à M. BECK.

Un scrutin a eu lieu, M. Rémi WAGNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 27 avril 2021, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 mai 2021 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 6 mai 2021, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2021/05/0

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2021
5 – Institutions et vie politique
5.2 – Fonctionnement des assemblées
Rapporteur : Sébastien DOSÉ

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 6 mai 2021

Le maire,

Mairie de LIVERDUN 54460

Sébastien DOSÉ

APPROUVE le diagnostic de prévention des risques mouvements de terrain route de Villey-Saint-Etienne défini ci-dessus, pour un montant total de 8.650 € HT.

SOLLICITE de l'État une subvention au titre du fonds Barnier correspondant à 50 % du coût de l'étude.

AUTORISE le maire à signer tout document et à engager toute démarche dans le cadre de cette opération.

S'ENGAGE à ne pas démarrer l'étude avant d'avoir reçu l'autorisation de la préfecture.

PRÉCISE que les crédits seront ouverts au BP 2021.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 6 mai 2021

Le maire,

Sébastien DOSÉ

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/05/2021 à 11h51
Réference de l'AR : 054-215403189-20210505-CM_050521_1-DE

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2021

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 5 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, DONNOT, CALZUOLA, GEIGER, DURR, BECK, GODOT, LOCTIN.

Etaient absents excusés: MM. et Mmes GARTISSER, ROUGIEUX, VENNER, BARAILLÉ, NINISSE, BARAD.

Les conseillers ci-après avaient délégués leur mandat : Mme GARTISSER à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à M. BERNARDO, M. VENNER à M. DOSÉ, Mme BARAILLÉ à M. WAGNER, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme BARAD à M. BECK.

Un scrutin a eu lieu, M. Rémi WAGNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 27 avril 2021, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 mai 2021 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 6 mai 2021, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2021/05/1

1 – PRÉVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN ROUTE DE VILLEY-SAINT-ETIENNE – RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS BARNIER

7 – Finances locales
7.5 - Subventions
Rapporteur : Sébastien DOSÉ

Monsieur DOSÉ, maire, rappelle au conseil municipal qu'un plan de prévention des risques mouvements de terrain (PPRMT) a été approuvé en 2011, dont les prescriptions sont désormais réalisées.

Or, si le PPRMT ne fait pas de prescriptions sur la falaise située route de Villey-Saint-Etienne, il s'avère que ce secteur présente aujourd'hui des risques de fragilité sur environ 350 mètres linéaires.

Il est donc nécessaire d'effectuer un diagnostic de ladite falaise, de relever les désordres, de caractériser les risques et de définir et chiffrer les ouvrages et travaux de confortement à réaliser.

L'étude en question se monte à 8.650 € HT soit 10.380 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel correspondant est le suivant :

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Diagnostic	8 650 €	20,00%	10 380 €	1 730 €
Contrôle technique	- €	20,00%	- €	- €
CSPS	- €	20,00%	- €	- €
Publicité	- €	20,00%	- €	- €
Frais divers - aléas sur honoraires	- €	20,00%	- €	- €

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
PRIX DE REVIENT TOTAL :	**8 650 €**	**1 730 €**	**10 380 €**

SUBVENTIONS			
Etat (DSIL)	- €		
Conseil départemental (Plan de relance)	- €		
Conseil régional	- €		
État (fonds Barnier)	4 325 €		
FEDER	- €		
TOTAL SUBVENTIONS	**4 325 €**	50,0%	
FCTVA (16,404 % du TTC)	**1 703 €**	19,7%	du coût global HT
FONDS PROPRES	**4 352 €**	50,3%	
EMPRUNTS	**- €**		
TOTAL DU FINANCEMENT	**10 380 €**		

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le diagnostic défini ci-dessus, et de solliciter une subvention de l'État au titre du fonds Barnier.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le diagnostic de prévention des risques mouvements de terrain route de Villey-Saint-Etienne défini ci-dessus, pour un montant total de 8.650 € HT.

SOLLICITE de l'État une subvention au titre du fonds Barnier correspondant à 50 % du coût de l'étude.

AUTORISE le maire à signer tout document et à engager toute démarche dans le cadre de cette opération.

S'ENGAGE à ne pas démarrer l'étude avant d'avoir reçu l'autorisation de la préfecture.

PRÉCISE que les crédits seront ouverts au BP 2021.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 6 mai 2021

Le maire,

Mairie de LIVERDUN 54460

Sébastien DOSÉ

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/05/2021 à 12h03
Réference de l'AR : 054-215403189-20210505-CM_050521_2-DE

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2021

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 5 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, DONNOT, CALZUOLA, GEIGER, DURR, BECK, GODOT, LOCTIN.

Etaient absents excusés: MM. et Mmes GARTISSER, ROUGIEUX, VENNER, BARAILLÉ, NINISSE, BARAD.

Les conseillers ci-après avaient délégués leur mandat : Mme GARTISSER à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à M. BERNARDO, M. VENNER à M. DOSÉ, Mme BARAILLÉ à M. WAGNER, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme BARAD à M. BECK.

Un scrutin a eu lieu, M. Rémi WAGNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 27 avril 2021, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 mai 2021 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 6 mai 2021, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2021/05/2

2 – CESSION DE LA PARCELLE AH 550 À M. ET MME FRANCIS HOPFNER
3 – Domaine et patrimoine
3.6 – Actes de gestion du domaine privé
Rapporteur : Sébastien DOSÉ

Monsieur DOSÉ, maire, expose au conseil municipal la demande de M. et Mme Francis HOPFNER d'acquérir la parcelle communale cadastrée AH 550, d'une surface cadastrée de 151 m², jouxtant leur propriété sise 162, route de Pompey.

Il explique :

- que la parcelle AH 550, d'une largeur de façade de 6 mètres, se situe en zone UB du PLU ;
- qu'une estimation a été effectuée par France Domaine et que la valeur vénale a été évaluée à 70 €/m² soit 10.570 €, prix accepté par M. et Mme Francis HOPFNER.

Il propose donc au conseil municipal d'approuver cette cession.

C'est pourquoi :

Vu l'estimation de France Domaine jointe en annexe,

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de céder à M. et Mme Francis HOPFNER la parcelle communale AH 550 d'une surface cadastrée de 151 m² au prix de 70 €/ m², soit 10.570 €.

PRÉCISE que cette vente est réalisée dans le cadre de la gestion du domaine privé de la commune.

PRÉCISE que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

PRÉCISE que les fonds seront réinvestis dans une mission de service public.

DÉCIDE de donner tous pouvoirs au maire pour régulariser l'acte authentique de vente.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 6 mai 2021

Le maire,

Mairie de LIVERDUN 54460

Sébastien DOSÉ

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/05/2021 à 11h51
Réference de l'AR : 054-215403189-20210505-CM_050521_3-DE

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 5 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, DONNOT, CALZUOLA, GEIGER, DURR, BECK, GODOT, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 27

Etaient absents excusés: MM. et Mmes GARTISSER, ROUGIEUX, VENNER, BARAILLÉ, NINISSE, BARAD.

Les conseillers ci-après avaient délégués leur mandat : Mme GARTISSER à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à M. BERNARDO, M. VENNER à M. DOSÉ, Mme BARAILLÉ à M. WAGNER, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme BARAD à M. BECK.

Un scrutin a eu lieu, M. Rémi WAGNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 27 avril 2021, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 mai 2021 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 6 mai 2021, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2021/05/3

3 – ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC M. JULIEN MAGIS

3 – Domaine et patrimoine
3.6 – Actes de gestion du domaine privé
Rapporteur : Sébastien DOSÉ

Monsieur DOSÉ, maire, expose au conseil municipal la demande de M. Julien MAGIS d'échanger une parcelle lui appartenant située au lieudit « Roche Barbotte » contre deux parcelles communales situées au lieudit « Au-dessus des Valottes », à proximité immédiate du terrain dont M. MAGIS est propriétaire. Les 3 parcelles sont en zone N.

La parcelle appartenant à M. MAGIS, d'une surface de 397 m², est cadastrée BI 127, est en nature de taillis, et se situe au niveau de la grotte de la « Roche Barbotte », où serpente un sentier pédestre récemment rouvert par la commune.

Les parcelles appartenant au domaine privé de la commune sont cadastrées BD 56 ET BD 58 et ont une surface de respectivement 273 et 282 m². Elles sont également en nature de taillis, et très enfrichées. La valeur vénale est estimée équivalente ; l'échange est donc possible, sans soulte.

Le projet d'acte est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi :

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'accepter la proposition de M. Julien MAGIS d'échanger les deux parcelles communales BD 56 et BD 58 contre la parcelle BI 127.

PRÉCISE que cet échange est réalisé dans le cadre de la gestion du domaine privé de la commune.

PRÉCISE que les frais d'actes seront à la charge de M. Julien MAGIS.

DÉCIDE de donner tous pouvoirs au maire pour régulariser l'acte authentique d'échange.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 6 mai 2021

Le maire,

Mairie de LIVERDUN 54460

Sébastien DOSÉ

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/05/2021 à 11h47
Réference de l'AR : 054-215403189-20210505-CM_0505201_4-DE

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 5 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, DONNOT, CALZUOLA, GEIGER, DURR, BECK, GODOT, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 27

Etaient absents excusés: MM. et Mmes GARTISSER, ROUGIEUX, VENNER, BARAILLÉ, NINISSE, BARAD.

Les conseillers ci-après avaient délégués leur mandat : Mme GARTISSER à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à M. BERNARDO, M. VENNER à M. DOSÉ, Mme BARAILLÉ à M. WAGNER, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme BARAD à M. BECK.

Un scrutin a eu lieu, M. Rémi WAGNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 27 avril 2021, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 mai 2021 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 6 mai 2021, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2021/05/4

4 – EXERCICE DU DROIT DE PRÉFÉRENCE

3 – Domaine et patrimoine
3.1 – Acquisition
Rapporteur : Sébastien DOSÉ

Monsieur DOSÉ, maire, informe le conseil municipal que la commune a été destinataire le 31 mars 2021 d'une notification d'intention de vente de parcelles forestières privées par Me Pierre BRUNO, notaire à Toul.

Il explique que l'article L 331-24 du Code forestier ouvre un droit de préférence aux communes sur le territoire desquelles il est envisagé de vendre une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à 4 hectares. Dans ce cas, le vendeur est tenu de notifier au maire le prix et les conditions de la vente projetée, lequel dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification pour faire connaître au vendeur sa volonté ou son renoncement à l'exercice du droit de préférence.

Il précise :

- Que les parcelles en question appartiennent à Mme Andrée MARCHAL épouse GERARD, et sont ainsi cadastrées :

Section et numéro	Adresse ou lieudit	Contenance	Nature
D 159	Touche bœuf	4.490 m²	Futaie
D 160	Touche bœuf	770 m²	Taillis
D 163	Touche bœuf	655 m²	Futaie
D 164	Touche bœuf	5.310 m²	Futaie
D 166	Touche bœuf	695 m²	Futaie
D 167	Touche bœuf	1.350 m²	Futaie
	Contenance totale :	**13.270 m²**	

- Que le prix de cession principal est de 1.000,00 €, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente.
- Que ces parcelles se situent en bordure du sentier de la Grande Boucle de Chenot Hazotte, et figurent en zone de biodiversité à protéger au PLUI.
- Qu'il a été constaté récemment que ces terrains avaient subi un déboisement « à blanc » allant à l'encontre des questions de préservation de la biodiversité.
- Qu'il est opportun, à ce titre, d'acquérir ces parcelles afin d'assurer la protection de ce foncier et de pourvoir mettre en œuvre les actions nécessaires à la reconstitution des bois dans le respect des enjeux évoqués plus haut.

C'est pourquoi :

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 23 voix pour et à 4 abstentions (MM. et Mmes BECK, GODOT, BARAD, LOCTIN)

DÉCIDE d'exercer le droit de préférence ouvert par l'article L 331-24 du Code forestier pour la vente notifiée par Me BRUNO le 31 mars 2021, portant sur les parcelles suivantes : D 159 de 4.490 m², D 160 de 770 m², D 163 de 655 m², D 164 de 5.310 m², D 166 de 695 m² et D 167 de 1.350 m², situées au lieudit « Touche Bœuf », propriétés de Mme Andrée MARCHAL née GERARD.

DÉCIDE d'accepter le prix principal de cession de 1.000,00 € pour les 13.270 m².

DÉCIDE que les frais d'actes seront à la charge de la commune.

DÉCIDE de donner tous pouvoirs au maire pour régulariser l'acte authentique d'acquisition.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 6 mai 2021

Le maire,

Sébastien DOSÉ

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/05/2021 à 11h47
Réference de l'AR : 054-215403189-20210505-CM_050521_5-DE

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 5 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, DONNOT, CALZUOLA, GEIGER, DURR, BECK, GODOT, LOCTIN.
Etaient absents excusés: MM. et Mmes GARTISSER, ROUGIEUX, VENNER, BARAILLÉ, NINISSE, BARAD.
Les conseillers ci-après avaient délégués leur mandat : Mme GARTISSER à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à M. BERNARDO, M. VENNER à M. DOSÉ, Mme BARAILLÉ à M. WAGNER, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme BARAD à M. BECK.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 27

Un scrutin a eu lieu, M. Rémi WAGNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.
Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 27 avril 2021, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 mai 2021 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 6 mai 2021, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2021/05/5

5 – AVENANTS AUX CONVENTIONS AVEC L'EPFGE – TRANCHES 2 ET 3 DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LEREBOURG

8 – Domaines de compétences par thèmes
8.4 – Aménagement du territoire
Rapporteur : Sébastien DOSÉ

Monsieur DOSÉ, maire, rappelle que la commune a signé avec l'établissement public foncier de Lorraine (EPFL) 3 conventions de travaux :

- La convention n°P09RD40H062 du 23/11/2018 par laquelle l'EPFL prenait en charge l'intégralité des travaux de désamiantage et de déconstruction du site.
- La convention n° P09RD40H063 du 03/06/2019, établie sur la base de l'APD (avant-projet définitif), et relative aux travaux de clos-couvert de la halle, avec une prise en charge de l'EPFL à hauteur de 80 %, et de la commune de 20 %.
- La convention n° P09RD40H064 du 03/06/2019, elle aussi établie sur la base de l'APD, et relative aux travaux de pré-aménagement du site, intégralement pris en charge par l'EPFL.

Or, les marchés de travaux à intervenir suite à la consultation qui vient de se dérouler montrent que les montants prévus aux conventions n° P09RD40H063 et 064 sont insuffisants.

L'EPFGE propose donc à la commune de tenir compte des résultats de la consultation et des négociations qui ont suivi, et de se prémunir des éventuelles mauvaises surprises en phase travaux, en augmentant dès maintenant l'enveloppe travaux de chaque convention.

Pour ce faire, l'EPFGE suggère :

- de signer un avenant à la convention de travaux P09RD40H063, faisant passer le coût des travaux de clos – couvert de la halle d'un montant de 1.000.000 € TTC à 1.150.000 € TTC, et faisant passer la participation de la commune (à savoir 20 %) de 200.000 € TTC à 230.000 € TTC (et la participation de l'EPFGE de 800.000 € TTC à 920.000 € TTC) ;
- de signer un avenant à la convention P09RD40H064, faisant passer le coût des travaux de pré-aménagement du site pris en charge intégralement par l'EPFGE de 1.300.000 € TTC à 1.700.000 € TTC.

Il convient donc que le conseil municipal autorise le maire à signer lesdits avenants joints en annexe.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer les avenants joints en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Liverdun, le 6 mai 2021
Le maire,

Mairie de LIVERDUN 54460

Sébastien DOSÉ

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/05/2021 à 11h47
Réference de l'AR : 054-215403189-20210505-CM_050521_6-DE

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 5 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, DONNOT, CALZUOLA, GEIGER, DURR, BECK, GODOT, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 27

Etaient absents excusés: MM. et Mmes GARTISSER, ROUGIEUX, VENNER, BARAILLÉ, NINISSE, BARAD.

Les conseillers ci-après avaient délégués leur mandat : Mme GARTISSER à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à M. BERNARDO, M. VENNER à M. DOSÉ, Mme BARAILLÉ à M. WAGNER, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme BARAD à M. BECK.

Un scrutin a eu lieu, M. Rémi WAGNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 27 avril 2021, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 mai 2021 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 6 mai 2021, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2021/05/6

6 – MODIFICATION DES TARIFS DES ACTIVITÉS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES POUR LES FAMILLES EXTÉRIEURES À LIVERDUN

7 – Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires
Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint aux finances, explique au conseil municipal que la Caf impose, pour que la commune soit éligible à la prestation de service, que les tarifs proposés pour nos différents accueils collectifs de mineurs permettent une accessibilité à tous par le biais d'une modulation selon les revenus (minimum de deux tranches). Cette modulation doit également concerner les personnes extérieures à la commune. Or, ce n'est pas le cas actuellement pour les accueils périscolaires du matin et du soir, les mercredis éducatifs et les vacances.

Il propose donc de définir 2 tranches pour les personnes extérieures à la commune :

- QF < 800, dont le tarif sera celui de la tranche QF compris entre 650 et 799 appliqué aux Liverdunois.
- QF > ou égal à 800, dont le tarif sera celui appliqué actuellement aux extérieurs.

Ainsi, un effort est fait pour les familles les moins favorisées qui ne résident pas à Liverdun.

Les tarifs seraient donc les suivants :

Accueil de loisirs (=garderie périscolaire)

Liverdunois (pour mémoire) :

Tranche	<650	650-799	800-999	1000-1349	1350-1499	≥1500
07h15 - 08h30	1,80 €	1,86 €	1,96 €	1,96 €	1,96 €	1,96 €
16h15 - 17h15	1,27 €	1,33 €	1,43 €	1,43 €	1,43 €	1,43 €
17h15 - 18h15	1,27 €	1,33 €	1,43 €	1,43 €	1,43 €	1,43 €
18h15 - 18h45	0,64 €	0,66 €	0,72 €	0,72 €	0,72 €	0,72 €
18h45 - 19h00	0,32 €	0,33 €	0,36 €	0,36 €	0,36 €	0,36 €

Extérieurs :

Tranche	<800	> ou = 800
07h15 - 08h30	1,86 €	1,96 €
16h15 - 17h15	1,33 €	1,43 €
17h15 - 18h15	1,33 €	1,43 €
18h15 - 18h45	0,66 €	0,72 €
18h45 - 19h00	0,33 €	0,36 €

Mercredis éducatifs

Tarifs 2021 (par jour, repas compris)						
Tranche	<650	650-799	800-999	1000-1349	1350-1499	≥1500
Liverdunois	15,78 €	17,88 €	21,03 €	21,56 €	22,09 €	22,09 €
Extérieur		17,88 €				24,71 €

Tarifs 2021 (8h00-12h30, repas non compris)						
Tranche	<650	650-799	800-999	1000-1349	1350-1499	≥1500
Liverdunois	5,48 €	6,43 €	7,85 €	8,08 €	8,32 €	8,32 €
Extérieur		6,43 €				9,50 €

La prestation de service de la CAF est ensuite déduite.

Pour les enfants allergiques dont les parents fournissent le repas, un montant de 3,50 € par jour (correspondant au prix d'achat du repas au Bassin de Pompey) est déduit de la facture.

Centre de loisirs

Les prix ci-dessous, par jour, comprennent le repas et les sorties.

Tarifs 2021 (par jour, repas compris)						
Tranche	<650	650-799	800-999	1000-1349	1350-1499	≥1500
Liverdunois	15,78 €	17,88 €	21,03 €	21,56 €	22,09 €	22,09 €
Extérieur		17,88 €				24,71 €

La prestation de service et l'AVE (aide aux vacances enfants) sont ensuite déduites (selon les droits des familles).

Pour les enfants allergiques dont les parents fournissent le repas, un montant de 3,50 € par jour (correspondant au prix d'achat du repas au Bassin de Pompey) est déduit de la facture.

Par ailleurs, monsieur JACQUOT-HECK rappelle la création d'une Unité Localisée d'Inclusion Scolaire pour Troubles Spécifiques du Langage (ULIS TSL) à l'école Brassens de Liverdun pour la rentrée scolaire 2021. Cette nouvelle classe va être l'occasion d'une arrivée d'élèves en provenance des communes voisines.

Il propose au conseil municipal d'appliquer aux familles des enfants qui seront affectés dans l'école Brassens en classe ULIS TSL suite à une décision d'orientation de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) les tarifs normalement réservés aux familles liverdunoises pour l'accueil de loisirs périscolaires. En effet, ces enfants seront déposés le matin et repris le soir par un transport du conseil départemental à des horaires non choisis par les familles.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les propositions de l'adjoint.

PRÉCISE que les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1er juin 2021.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 6 mai 2021

Le maire,

Mairie de LIVERDUN 54460

Sébastien DOSÉ

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/05/2021 à 11h48
Réference de l'AR : 054-215403189-20210505-CM_050521_7-DE

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 5 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, DONNOT, CALZUOLA, GEIGER, DURR, BECK, GODOT, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 27

Etaient absents excusés: MM. et Mmes GARTISSER, ROUGIEUX, VENNER, BARAILLÉ, NINISSE, BARAD.

Les conseillers ci-après avaient délégués leur mandat : Mme GARTISSER à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à M. BERNARDO, M. VENNER à M. DOSÉ, Mme BARAILLÉ à M. WAGNER, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme BARAD à M. BECK.

Un scrutin a eu lieu, M. Rémi WAGNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 27 avril 2021, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 mai 2021 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 6 mai 2021, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2021/05/7

7 – AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE SAIZERAIS
9 – Autres domaines de compétences
9.1 – Autres domaines de compétences des communes
Rapporteur : Valérie CARNEIRO-JOLY

Madame CARNEIRO-JOLY, adjointe déléguée, rappelle que depuis le 4 avril 2018, les communes de Liverdun et Saizerais ont signé une convention pour définir toutes les conditions et modalités y compris financières dans lesquelles les communes de Liverdun et Saizerais mutualisent les animations des jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Dans le but d'être moins précis dans les activités proposées, afin de conserver une certaine souplesse, il est nécessaire de procéder par voie d'avenant.

Il est donc proposé d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 à la convention joint en annexe.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer l'avenant joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 6 mai 2021

Le maire,

Mairie de LIVERDUN 54460

Sébastien DOSÉ

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/05/2021 à 11h47
Réference de l'AR : 054-215403189-20210505-CM_0505201_8-DE

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2021

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 26

L'an deux mil vingt et un, le 5 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, DONNOT, CALZUOLA, GEIGER, DURR, BECK, GODOT, LOCTIN.

Etaient absents excusés: MM. et Mmes GARTISSER, ROUGIEUX, VENNER, BARAILLÉ, NINISSE, BARAD.

Les conseillers ci-après avaient délégués leur mandat : Mme GARTISSER à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à M. BERNARDO, M. VENNER à M. DOSÉ, Mme BARAILLÉ à M. WAGNER, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme BARAD à M. BECK.

Un scrutin a eu lieu, M. Rémi WAGNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 27 avril 2021, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 mai 2021 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 6 mai 2021, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2021/05/8

8 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

7 – Finances locales
7.5 – Subventions
Rapporteur : Catherine GUENSER

Madame GUENSER, adjointe déléguée, rappelle au conseil municipal que les subventions aux associations ont été attribuées lors de la séance du 24 mars 2021.

Le dossier de demande de subvention de l'association des FTM n'ayant pas pu être instruit avant cette date, elle propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à cette association d'un montant de 4.860 € pour l'année 2021.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 4.860 € à l'association des FTM pour l'année 2021.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021 de la ville au compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations).

Ne doit pas prendre part au vote Mme NINISSE (procuration à M. DOSÉ).

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 6 mai 2021

Le maire,

Mairie de LIVERDUN 54460

Sébastien DOSÉ

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/05/2021 à 11h47
Réference de l'AR : 054-215403189-20210505-CM_0505201_9-DE

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 5 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, DONNOT, CALZUOLA, GEIGER, DURR, BECK, GODOT, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 27

Etaient absents excusés: MM. et Mmes GARTISSER, ROUGIEUX, VENNER, BARAILLÉ, NINISSE, BARAD.

Les conseillers ci-après avaient délégués leur mandat : Mme GARTISSER à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à M. BERNARDO, M. VENNER à M. DOSÉ, Mme BARAILLÉ à M. WAGNER, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme BARAD à M. BECK.

Un scrutin a eu lieu, M. Rémi WAGNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 27 avril 2021, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 mai 2021 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 6 mai 2021, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2021/05/9

9 – REFONTE ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE, CRÉATION D'UNE APPLICATION « MA VILLE » – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE D'UNE SUBVENTION

7 – FINANCES LOCALES
7.5 – Subventions
Rapporteur : Olivier FESTOR

Monsieur FESTOR, adjoint délégué, rappelle au conseil municipal que la ville offre actuellement un service numérique aux usagers via le site internet de la commune, www.liverdun.fr. Ce site a été conçu en 2014. Construit selon des technologies, un visuel, des normes et une offre de télé-services qui datent de 7 ans, celui-ci ne répond plus aux différents usages (mobiles, pro-actifs, personnalisés…) ni aux normes actuelles en termes de RDPD (Règlement Général sur la Protection des données) ou d'accessibilité (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité – RGAA Version 4.1 du 18/02/2021). De plus, l'offre actuelle de services numériques est limitée et non intégrée.

Afin de développer cette offre et les services aux usagers, il propose, dans le cadre de la stratégie numérique de la ville de Liverdun, la refonte intégrale des systèmes existants et leur remplacement par un environnement intégré, ouvert, extensible et multiplateformes de services numériques aux usagers couplant web (site web de la ville), mobilité (application mobile dédiée) et nouveaux services.

Dans cet environnement, la composante « site web » devra notamment répondre aux besoins suivants :

- Le site devra répondre aux normes d'accessibilité numérique.
- Le site web devra offrir une expérience usager simple et intuitive.
- Le site devra respecter le règlement général sur la protection des données, en ne collectant aucune donnée personnelle au sens de ce texte.
- Le site devra permettre la saisine électronique de l'administration.
- Le site devra améliorer l'accessibilité aux services grâce aux télé-services. Le nouveau site internet sera un second « guichet d'accueil », numérique cette fois-ci, proposé aux habitants et leur permettant d'accomplir un maximum de démarches ou formalités administratives. Par exemple :
  - Interpeller le maire sur une question.
  - S'inscrire sur le registre des personnes fragiles et/ou isolées (plan canicule, alerte grands froids, Covid).
  - Demander des renseignements d'urbanisme, déposer un dossier d'urbanisme.
  - Réserver une salle des fêtes.
  - S'inscrire sur les listes électorales, chercher son bureau de vote.
  - Changer d'adresse.
  - Demander un acte d'état civil (acte de naissance…).
  - Payer en ligne un service municipal.
  - Demander une occupation du domaine public.
  - Se préinscrire à l'école.
  - Répondre à un sondage, à une enquête de la mairie.

La plateforme offrira également de nouvelles modalités d'interactions avec les services et les élus comme, par exemple, la visio-conférence et ou des espaces de travail collaboratif virtuels.

Il est également proposé la création d'une application de type « ma ville ». Complément aujourd'hui indispensable du site internet, l'application mobile offrira, en plus des services du site web, un ensemble d'applications dédiées spécifiques à la mobilité (signalements géolocalisés de problèmes, en lien avec le bassin de Pompey, remontées positives sur des lieux, des aménagements...).

Elle permettra également d'alerter de façon ciblée la population qui l'aura téléchargée en cas de danger (orage, inondation), de travaux, de coupures d'eau... Elle offrira également des modules informatifs sur la vie de la commune (événements culturels, manifestations sportives, animations) ainsi que sur son patrimoine (géolocalisation de sites remarquables, parcours de santé, randonnées...).

Le coût prévisionnel et le plan de financement de l'opération sont les suivants :

Coût prévisionnel

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Création du site internet	12 000 €	2 400 €	14 400 €
Création d'une appli	3 000 €	600 €	3 600 €
TOTAL	15 000 €	3 000 €	18 000 €

Plan de financement prévisionnel

SUBVENTIONS	Espérées		Remarques
Conseil départemental (fonds de relance)	12 000 €		80 %
Conseil régional			
Union européenne (FEDER)			
Etat (DETR)			
Etat (fonds de soutien)			
TOTAL SUBVENTIONS	12 000 €	80%	du coût global HT
FCTVA (16,404 % du TTC)	2 953 €		
FONDS PROPRES	3 047 €	20%	
TOTAL DU FINANCEMENT	18 000 €		

Il convient, pour assurer une partie du financement de ces travaux, d'autoriser le maire à solliciter une subvention du département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre du CTS (contrat territoires solidaires) au titre du fonds de relance départemental, au taux de 80 %, soit un montant de 12.000 €.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le projet de refonte et de mise en accessibilité du site internet de la commune ainsi que de création d'une application « ma ville », selon le coût prévisionnel et le plan de financement ci-avant.

S'ENGAGE à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2021.

SOLLICITE une subvention du département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre du CTS (contrat territoires solidaires) au titre du fonds de relance départemental, au taux de 80 %, soit un montant de 12.000 €.

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention.

S'ENGAGE à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés.

S'ENGAGE à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation du département de Meurthe-et-Moselle.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 6 mai 2021

Le maire,

Sébastien DOSÉ

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/05/2021 à 11h51
Réference de l'AR : 054-215403189-20210505-CM_050521_10-DE

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2021

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 5 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, DONNOT, CALZUOLA, GEIGER, DURR, BECK, GODOT, LOCTIN.

Etaient absents excusés: MM. et Mmes GARTISSER, ROUGIEUX, VENNER, BARAILLÉ, NINISSE, BARAD.

Les conseillers ci-après avaient délégués leur mandat : Mme GARTISSER à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à M. BERNARDO, M. VENNER à M. DOSÉ, Mme BARAILLÉ à M. WAGNER, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme BARAD à M. BECK.

Un scrutin a eu lieu, M. Rémi WAGNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 27 avril 2021, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 mai 2021 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 6 mai 2021, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2021/05/10

10 – DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE PROVENCE - CHAMPAGNE – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE D'UNE SUBVENTION À LA RÉGION GRAND EST

7 – FINANCES LOCALES
7.5 – Subventions
Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué, rappelle au conseil municipal que la commune souhaite procéder à la rénovation de l'école Provence - Champagne, avec une dominante énergétique. En effet, en raison de sa conception ancienne, l'école est très énergivore.

Aussi, il explique que la commune a décidé de lancer une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont les objectifs sont les suivants :

- Concevoir un ensemble respectueux de l'environnement au sens large du terme.
- Répondre au mieux aux attentes des usagers (enseignants et agents territoriaux, parents et enfants).
- Traiter particulièrement toutes les notions de confort : visuel, acoustique, thermique et santé (qualité des matériaux et de l'air).
- Réaliser un projet économe en raisonnant en coût global avec anticipation sur l'opération des coûts de fonctionnement futurs.
- Adapter le projet aux exigences réglementaires et aux contraintes relatives à l'enfance et la petite enfance.
- Garantir des conditions générales de sécurité : sécurité incendie, hygiène, structurelles, etc.

L'objectif à atteindre est la réalisation d'une nouvelle école élémentaire répondant aux normes environnementales, dans le cadre des engagements de la commune en faveur du respect de l'environnement, de la lutte contre le réchauffement climatique, et afin de limiter fortement les coûts de fonctionnement (fluides notamment).

La mission comporte un audit énergétique tel que défini par le cahier des charges « Climaxion » élaboré par la région Grand Est et l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Pour mener à bien cette opération, la commune va s'appuyer sur un assistant à maîtrise d'ouvrage, à savoir le groupement ACCESMETRIE / INGEMETRIE / AD'3E.

Cette prestation se monte à 18.600 € HT soit 22.320 € TTC.

Il convient, pour assurer une partie du financement de cette étude, d'autoriser le maire à solliciter une subvention de la région Grand Est, dans le cadre du dispositif « Climaxion », d'un montant de 750 € par bâtiment, soit 1.500 €.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le projet d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprenant un audit énergétique des 2 bâtiments du groupe scolaire Provence - Champagne, pour un montant de 18.600 € HT soit 22.320 € TTC.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2021.

SOLLICITE une subvention de la région Grand Est dans le cadre du dispositif « Climaxion », d'un montant de 750 € par bâtiment, soit 1.500 €.

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention.

S'ENGAGE à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés.

S'ENGAGE à ne pas démarrer l'étude avant l'autorisation de la région Grand Est.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 6 mai 2021

Le maire,

Sébastien DOSÉ

Réception au contrôle de légalité le 06/05/2021 à 11h51
Référence de l'AR : 054-215403189-20210505-CM_050521_11-DE

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 5 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, DONNOT, CALZUOLA, GEIGER, DURR, BECK, GODOT, LOCTIN.
Etaient absents excusés: MM. et Mmes GARTISSER, ROUGIEUX, VENNER, BARAILLÉ, NINISSE, BARAD.
Les conseillers ci-après avaient délégués leur mandat : Mme GARTISSER à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à M. BERNARDO, M. VENNER à M. DOSÉ, Mme BARAILLÉ à M. WAGNER, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme BARAD à M. BECK.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 27

Un scrutin a eu lieu, M. Rémi WAGNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.
Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 27 avril 2021, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 mai 2021 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 6 mai 2021, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2021/05/11

11 – PRIMES POUR TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE MENUISERIES ET DE RAVALEMENT
7 – Finances locales
7.10 – Divers
Rapporteur : Jean-Pierre DE BIASI

Monsieur DE BIASI, conseiller délégué, informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur l'attribution de primes d'aide au remplacement de menuiseries et de ravalement. La commission municipale d'aide aux ravalements a examiné le 20 août et le 15 décembre 2020 les dossiers figurant dans le tableau ci-dessous.

Les factures acquittées ont été déposées en mairie par les propriétaires les 10 et 18 mars 2021 et les travaux ont été constatés par les services de la commune.

En ce qui concerne le dossier de Mme une erreur a été commise sur la délibération du 20 janvier 2021. Il convient donc de rectifier cette erreur et de verser le complément dû, soit 571 €.

Monsieur DE BIASI propose donc au conseil municipal d'accorder le versement des primes selon le tableau ci-dessous.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder le versement des primes figurant dans le tableau ci-après :

Travaux	Prénom - NOM	Adresse des travaux	Montant des travaux retenu	Montant de la prime
Remplacement de menuiseries	.	rue Adam	3.636,00 €	1.454,00 €
Ravalement		av. St-Exupéry	298,00 €	160,00 €
Remplacement de menuiseries		, Grande Rue	6.240,00 €	2.440,00 € prime déjà versée : 1.869,00 € Solde à verser : 571,00 €
			Total des primes	**2.185,00€**

PRÉCISE que les crédits sont ouverts au budget communal 2021.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 6 mai 2021

Le maire,

Sébastien DOSÉ

Mairie de LIVERDUN 54460

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/05/2021 à 11h51
Réference de l'AR : 054-215403189-20210505-CM_050521_12-DE

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 5 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, DONNOT, CALZUOLA, GEIGER, DURR, BECK, GODOT, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Etaient absents excusés: MM. et Mmes GARTISSER, ROUGIEUX, VENNER, BARAILLÉ, NINISSE, BARAD.

de présents : 21

Les conseillers ci-après avaient délégués leur mandat : Mme GARTISSER à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à M. BERNARDO, M. VENNER à M. DOSÉ, Mme BARAILLÉ à M. WAGNER, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme BARAD à M. BECK.

de votants : 27

Un scrutin a eu lieu, M. Rémi WAGNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 27 avril 2021, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 mai 2021 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 6 mai 2021, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2021/05/12

12 – SOCIÉTÉ SPL-XDEMAT - RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

5 – Institutions et vie politique

5.3. – Représentants

Rapporteur : Olivier FESTOR

Monsieur DOSÉ, maire, rappelle au conseil municipal que la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, la commune de Liberdun a adhéré à la société ainsi que les départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, la région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités.

Début mars 2021, la SPL-Xdemat comptait 2.755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du commissaire aux comptes.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à cette assemblée générale l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetées pour permettre à 9 actionnaires (dont la région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12.838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le département de l'Aube : 6.563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
- le département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2.757 actions soit 21,48 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « *à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale […] sur la modification portant sur […] la composition du capital […] ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification* ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine assemblée générale de la société.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle répartition du capital social telle que définie ci-avant.

DONNE pouvoir à monsieur Olivier FESTOR, représentant de la commune à l'assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 6 mai 2021

Le maire,

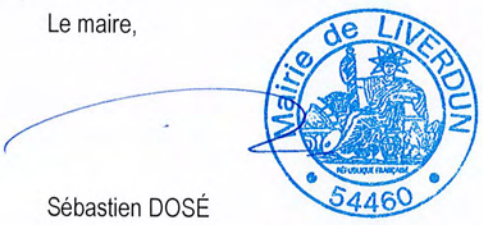

Sébastien DOSÉ